

DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 30 JUIN 2014

PRESENTS : M. DARRIGRAND, Maire, Mme. PRADA, M. GAUDET, Mme LAFOURCADE, M. LALANNE, Mme PETERS, MM. TERRASSE, PEYRE-POUTOU, Adjoints, Mme LACLAU-PECHINE, M. MELIANDE, Mmes SEBBAH, MUSEL, LEYGUES, DOMBLIDES, MM. LAFARGUE, DALLEMANE, Mme KEILEN-SIDOLI, M. SEHI, Mme PORPACZY, MM. LARRIVIERE, PIOVESANA, GROUSSET, CAUHAPE, SAINTE-CROIX, HANON, Mme MARQUEHOSSE, M. CAZENAVE, Mme LAUGA.

EXCUSES : MM. CLEUET, HOURCLE, Mmes FABO INDURAIN, BROIGNIEZ qui ont donné respectivement pouvoir à Mme PRADA, M. CAUHAPE, Mmes PETERS, DOMBLIDES.

ABSENT : M. LALLEMENT.

Monsieur PEYRE-POUTOU est désigné en qualité de secrétaire de séance.

14-84 -- TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Rapport présenté par Madame PRADA, Maire-adjoint :

Toute occupation du domaine public à but commercial ou privé est soumise à autorisation préalable de l'autorité municipale et peut être assujettie à la perception d'un droit de voirie ou un droit de place. Est exonéré tout organisme public œuvrant dans un but d'intérêt général et leur mandataire agissant pour leur compte.

Afin de préciser la délibération 13-107 du 25 Septembre 2013, il nous semble opportun de modifier les tarifs concernant les manifestations commerciales annuelles (C), (D) et (E).

il est proposé au Conseil municipal de réajuster ces tarifs :

Redevances du domaine public sur le territoire d'Orthez

Activité	Redevance actuelle	Proposition tarifs au 01/07/2014
A - Droit fixe d'instruction des dossiers (arrêtés de voirie)	5 €	5 €
B - Droits d'occupation du domaine public permanents		
1 - Panneaux publicitaires panneaux 4mx3m panneaux 120cmx176cm	300€ / face / année 130€ / face / année	300€ / face / année 130€ / face / année
2 - Terrasses emplacement aménagé (terrasse fixe) emplacement période estivale (1 ^{er} /05 au 30/09) emplacement période hivernale (1 ^{er} /10 au 30/04)	30 € / m ² / année 4 € / m ² / mois 2 € / m ² / mois	30 € / m ² / année 4 € / m ² / mois 2 € / m ² / mois
3 - Commerces et magasins présentoir chevalet et portant . jusqu'à 3 éléments . au-delà de 3 éléments étal et divers . dispositif annuel inférieur à 1 m ² . dispositif annuel supérieur à 1 m ²	25€/ élément / année 20 € / m ² / an forfait 30 € 20 € / m ² / an	25€/élément/ année 20 € / m ² / an forfait 30 € 20 € / m ² / an
4 - Travaux échafaudage, dépôt et palissade échafaudage minimum perception occupation place/stationnement hors VL (bernes, nacelles, engins mobiles, camions déménagement)	5 € / jour 30 € 8 € / jour 5 € / demi journée	5 € / jour 30 € 8 € / jour 5 € / demi journée
5 - Concessions et divers occupation ponctuelle chaussée et autres (bâtiments modulaires, cabanes de chantiers, etc.)	0,18 € / m ² / jour	0,18 € / m ² / jour
6 - Occupation du domaine public sans autorisation	120 € / jour	120 € / jour

<p>C - Manifestations spécifiques véhicules exposition camion vente ambulante . stand alimentaire . outillage, porcelaine, linge, etc. . spectacle marionnettes et théâtre . spectacle acrobatique et cirque . manèges, stands et attractions</p>	<p>7 € / jour 35 € / jour 90 € / jour 40 € / représentation 100 € / manifestation 1€ / m² / manifestation</p>	<p>7 € / jour / véhicule 35 € / jour 90 € / jour 40€ / représentation 100€/ manifestation 1€/m²/manifestation</p>
<p>D - Manifestations commerciales annuelles vente au déballage . marché producteur - marché éthique . fleurs de Toussaint . brocante - vide grenier . étal huîtres</p>	<p>3€ le ml/manifestat. 6€ leml/manifestat. 3 € l'emplacement 6€ leml/manifest.</p>	<p>3 € le ml / jour 2 € le ml / jour 3 € l'emplac. / jour 6 € le ml / jour</p>
<p>E - Fêtes d'Orthez -- forfait pour la durée 1 - commerçants non sédentaires - fête foraine . étai articles de fête . stand alimentaire restauration rapide . stand - baraque - jeux - confiserie . < 5 ml . 5 à 9 ml . > 9 ml . mariage enfantin et attraction . < 120 m² . > 120 m² . gros métier - attraction ados et adulte 2 - commerçants sédentaires - extension d'activité . chapiteaux . terrasses aménagées . comptoirs extérieurs . extension sans autorisation</p>	<p>forfait 30 € forfait 280 € forfait 100 € forfait 150 € forfait 200 € forfait 220 € forfait 280 € forfait 380 € 5 € / m² 4 € / m² 3 € le ml 30 € / m²</p>	<p>forfait 35 € forfait 300 € forfait 105 € forfait 155 € forfait 210 € forfait 230 € forfait 295 € forfait 400 € 5 € / m² 4 € / m² 3 € le ml 30 € / m²</p>

<p>F – Stationnement hypercentre</p> <p>zone payante</p> <ul style="list-style-type: none"> . 1^{ère} demi-heure / jour . tarif horaire . fractionnement demi-heure <p>exonération</p> <ul style="list-style-type: none"> . emplacement livraison . emplacement handicapé <p>En application de l'article L 2122-22 2° du CGCT le Maire, par décision ou arrêté, pourra prononcer des gratuités ponctuelles sur toute ou partie de la zone, en fonction des circonstances (fêtes, manifestations, travaux, etc.).</p>	<p>gratuit 1 € 0,50 €</p> <p>gratuit gratuit</p>	<p>gratuit 1 € 0,50 €</p> <p>gratuit gratuit</p>
<p>G – Marchés et Halles</p> <p>1 – Halles - emplacements</p> <p>2 - Marchés mardi et samedi emplacements extérieurs</p> <ul style="list-style-type: none"> abonnés au trimestre / trimestre passagers à la journée / jour <p>emplacements intérieurs Moutète</p> <ul style="list-style-type: none"> abonnés au trimestre / trimestre minimum perception au trimestre / trimestre passagers ou occasionnels à la journée / jour minimum perception à la journée / jour <p>3 – Véhicules exposition</p> <p>4 - Marché au gras – volaille (canards gras et foies)</p>	<p>8,20 € / m² / mois</p> <p>forfait : 22,50 € + le ml : 6 €</p> <p>forfait : 4,80 € + le ml : 1 €</p> <p>5,40 € / m² 40 €</p> <p>1,70 € / m² 5 €</p> <p>7 € / l'unité</p> <p>0,50 € / l'unité</p>	<p>8,20 € / m² / mois</p> <p>forfait : 22,50 € + le ml : 6 €</p> <p>forfait : 4,80 € + le ml : 1 €</p> <p>5,40 € / m² 40 €</p> <p>1,70 € / m² 5 €</p> <p>7 € / l'unité</p> <p>0,50 € / l'unité</p>

La délibération est adoptée par 30 voix pour – 2 voix contre (M. CAZENAIVE, Mme LAUGA).

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 30 juin 2014
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.

Yves



Le Maire d'ORTHEZ,
Yves DARRIGRAND

Affiché en Mairie le
Reçu en Préfecture le

08 JUIL. 2014

